

FORMATION DES ENSEIGNANTS : POUR UNE REMISE A PLAT GLOBALE

Alors que le gouvernement cherche à tout prix à passer en force sur le dossier de la formation et du recrutement des enseignants de premier et second degrés, le SNESUP se félicite que son appel aux organisations représentées au CTPM, et particulièrement la FSU, ait été entendu. Le boycott du CTPM ce jour est un camouflet pour le gouvernement. En même temps, l'ampleur de la protestation s'est étendue avec la publication ce jour de courriers ou communiqués de la CPU, de la CDIUFM et de la FCPE protestant contre le passage au CTPM des projets de décrets alors que les groupes de travail et commissions n'ont pas terminé leurs travaux.

Il n'est pas concevable que soient votés des textes qui préjugent de la suite des débats en cours concernant l'avenir de la formation des enseignants.

Maintenant, plus que jamais, la remise à plat globale de la réforme actuelle et le retrait de ces projets de décrets de l'ordre du jour du CTPM du MEN convoqué le 28 mai s'imposent.

BOYCOTT DU CTPM REUSSI

Communiqué des syndicats de la FSU, de l'UNSA et de la CFDT représentés dans le CTPM.

Demande de report du Comité technique Paritaire

Le SNUIPP, le SNES, le SNEP, le SNUEP, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT ont décidé de ne pas participer à ce CTPM car ils dénoncent les conditions dans lesquelles vont être étudiés les textes concernant les modifications statutaires liées à la mastérisation.

Ces textes sont en effet présentés alors même que les multiples groupes de travail institués sur cette question sont loin d'avoir achevé leur travail et d'avoir abouti à des conclusions. Dans le même temps, la commission Marois-Filâtre qui doit appuyer ses travaux sur la base de ces groupes vient à peine d'entamer ses auditions et doit remettre ses propositions à la mi-juillet.

Les modifications qui sont présentées à ce CTPM ne sauraient préjuger des conclusions des groupes de travail et des auditions. La tenue de ce CTPM est prématurée. Elle compromet fortement le sens et le contenu de ces groupes de travail ainsi que ceux de la commission Marois-Filâtre.

En conséquence, nous vous demandons de le reporter à une date qui permettra pleinement de prendre en compte les propositions issues des groupes de travail et de la commission Marois-Filâtre.

Extraits d'une dépêche AEF de ce jour concernant la position de la CPU :

[...] Lionel Collet, Simone Bonnafous et Jacques Fontanille, dans une lettre adressée mercredi 27 mai 2009 au ministre de l'éducation nationale expriment leur « profond étonnement » suite à l'annonce de l'examen de plusieurs projets de décrets visant à mettre en œuvre la réforme de la formation des enseignants par le CTPMEN ce même jour. Ils affirment ne pas pouvoir « accepter ces projets de décret qui mettent en cause les finalités des travaux de [la] commission de concertation » et se disent « choqués » que Xavier Darcos n'ait « pas pensé à [les] informer de ces projets ». En effet, ils affirment avoir eu connaissance de ces textes « par hasard alors que les universités sont impliquées au premier chef dans la formation initiale et continue des enseignants » [...].

Extraits d'une dépêche AEF de ce jour concernant la position de la FCPE :

[...] Les mesures envisagées anéantissent la formation

professionnelle des enseignants alors que celle-ci est revendiquée par tous comme indispensable pour faire réussir tous les jeunes dans toutes leurs différences », dénonce la FCPE dans un communiqué diffusé mercredi 27 mai 2009 [...].

Extraits d'un communiqué de la CDIUFM du 27 mai :

[...] Cette publication prématurée [des décrets] obérerait les conclusions futures des groupes de travail qui se réunissent actuellement, ainsi que des travaux et des préconisations de la commission Marois/Filâtre récemment installée. Par exemple, l'obligation d'être au moins inscrit en Master 2 pour pouvoir se présenter au concours, préjuge de la place des épreuves du concours en interdisant toute épreuve avant le début de l'année de Master 2.

La Conférence des directeurs d'IUFM juge aujourd'hui totalement paradoxal d'annoncer publiquement, au beau milieu de ces moments de négociation, la publication de tels décrets [...].